

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2008

SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D' ASSAINISSEMENT DE LA GARENNE

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Garenne assure le service de collecte et de traitement des eaux usées des communes de La Chapelle Vaupelteigne, Lignorelles, Maligny et Villy. Conformément aux dispositions du décret N° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement, ce document présente les indicateurs techniques et financiers du service portant sur l'exercice 2008.

Ce rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante du syndicat de la Garenne, puis fait l'objet d'une communication du maire de chaque commune membre au sein de son conseil municipal.

SOMMAIRE

HISTORIQUE	P. 3 à 4
FONCTIONNEMENT	
- Le réseau	P. 5
- La station	P. 6 à 8
INDICATEURS QUANTITATIFS	P. 9 à 14
INDICATEURS FINANCIERS	P. 15 à 18
ANNEXES	
- Le compte administratif 2008	P. 19 à 24
- Les analyses	P. 25 à 57
- Approbation de l'Agence Seine Normandie	P. 58 à 60
- Les contrats	P. 61 à 67
- Le règlement	P. 68 à 79
- La convention viticole	P. 80 à 82

HISTORIQUE

Depuis 1973, la commune de Maligny est dotée d'un réseau séparatif pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales, sur l'ensemble de son territoire. Une partie de la rue des Coteaux Fleuris et quelques maisons ou chalets isolés ne sont pas desservis.

Le réseau d'eau usée aboutissait à une station d'épuration, fonctionnant en aération prolongée, d'une capacité de 1 200 équivalents habitants.

En 1995, la commune de Villy, distante de 1 kilomètre et située en zone inondable a demandé à se raccorder au réseau de Maligny pour le traitement de ses effluents. Un poste de refoulement a été construit à Villy et une conduite de jonction, passant sous la rivière du Serein et le bief, a relié le poste de Villy à celui du Moulin situé au point le plus bas de Maligny.

L'extension du village de Maligny, la construction de nombreux chais à la périphérie du village et le vieillissement de la station d'épuration existante, a conduit le conseil municipal à envisager son remplacement.

Deux autres communes voisines, La Chapelle Vaupelteigne et Lignorelles avaient des projets d'assainissement collectif pour leur territoire. Toutefois, la première était située en zone inondable et la seconde avait un nombre important d'exploitations viticoles.

Profitant du projet de construction d'une nouvelle station à Maligny, un syndicat intercommunal a été créé, en 2001, pour regrouper l'ensemble de ces opérations. D'autre part, la forte activité viticole des quatre communes nous a conduit à envisager la récupération des effluents viticoles en même temps que les effluents des ménages.

Pour tenir compte des besoins, une nouvelle station d'épuration a été construite sur le site de Maligny. Elle a été surdimensionnée, avec une capacité de 1 800 équivalents habitants, mais pouvant traiter une masse polluante entrante de 3 500 équivalents habitants pour pouvoir accueillir les eaux usées des viticulteurs.

L'activité viticole connaissant une pointe à la période des vendanges, deux bassins de stockage ont été réalisés, l'un au départ de Lignorelles, l'autre à l'arrivée à la station de Maligny, pour éviter toute surcharge d'effluents.

Une conduite de refoulement relie le poste de relevage de La Chapelle à celui de Villy, alors que la commune de Lignorelles est connectée à Villy par un réseau gravitaire.

Le réseau d'assainissement de La Chapelle Vaupelteigne a été réalisé en 2002. Celui de Lignorelles a été réalisé en deux tranches, la première en 2003 et la seconde en 2004.

La commune de Maligny a réalisé une extension de son réseau pour raccorder les chais viticoles situés à la périphérie.

Aujourd'hui 1119 habitants sont raccordés au réseau et une quinzaine ont un assainissement individuel. Les exploitations viticoles raccordées sont au nombre de 63.

Pour la partie viticole, une convention a été signée avec chaque exploitant. Celle-ci prévoit les conditions de raccordement des exploitations à savoir installation d'un dégrilleur et d'un filtre à hydrocarbure en sortie du réseau. Les aires de lavage sont raccordées au réseau d'assainissement en période de vendanges mais doivent être basculées vers le réseau pluvial en dehors de cette période grâce à un système de vanne by pass.

FONCTIONNEMENT

Le réseau d'assainissement :

Chaque commune est dotée d'un réseau séparatif. Aucun assainissement individuel n'est géré par le syndicat. La longueur du réseau est de 16 213 mètres se décomposant comme suit :

- 1592 m sur La Chapelle Vaupelteigne
- 3790 m sur Lignorelles
- 1400 m en gravitaire entre Lignorelles et Villy
- 1810 m sur Villy
- 7620 m sur Maligny

La conduite de connexion entre le poste de refoulement de Villy et le poste de refoulement du Moulin à Maligny passe sous le lit de la rivière le Serein au droit du pont et sous le bief de Maligny.

Le syndicat possède un règlement d'assainissement global qui définit les conditions de branchement, ainsi que les plans de l'ensemble du réseau des quatre communes.

Le pouvoir de police concernant le respect de ce règlement reste de la compétence de chaque maire sur son territoire.

Le réseau, d'une longueur de 17 000 mètres, est entretenu par l'entreprise VEOLIA qui le nettoie, à raison d'un tiers par an, par des moyens hydrodynamiques. Un contrat fixe les conditions de ces interventions. Cette entreprise possède tous les agréments ainsi qu'un certificat concernant une aire de paillage pour le dépôt des boues de nettoyage.

Les six postes de refoulement, équipés de SOFREL, sont entretenus régulièrement par un employé de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein et deux fois par an par l'entreprise chargée de l'entretien du réseau. La maintenance des équipements électromécaniques des postes de relèvement fait l'objet d'un contrat avec la SAUR France.

La station d'épuration :

La station d'épuration fonctionne en aération prolongée. Elle comprend :

- un poste de relèvement équipé de 2 pompes Caprari de 52 m³ /h
- une lagune de stockage de 4500 m³ alimentée par une pompe de 48 m³/h située dans le poste de relèvement ci-dessus
- un système de prétraitement comprenant un tamis rotatif avec maille de 0,5 mm, un convoyeur à vis et l'ensachage automatique
- un bassin d'aération de 380 m³ équipé d'une turbine de 22 kW, d'un agitateur de 4 kW et d'une sonde à oxygène
- un clarificateur de 103 m²
- deux pompes de recyclage de 82 m³/h
- une cuve de stockage de chlorure ferrique de 5 m³ pour la déphosphatation
- une table d'égouttage équipée d'un filtre à bande pour la déshydratation des boues
- un silo de stockage de la chaux de 15 m³
- une aire de stockage des boues chaulées de 88 m² pouvant atteindre 200 m³
- une télésurveillance Sofrel S 50.

Les boues traitées sont épandues une fois par an chez un agriculteur local qui a mis 80 hectares à notre disposition. Un plan d'épandage a été déclaré en préfecture. L'épandage des boues est assuré par la société Horton avec un équipement adapté.

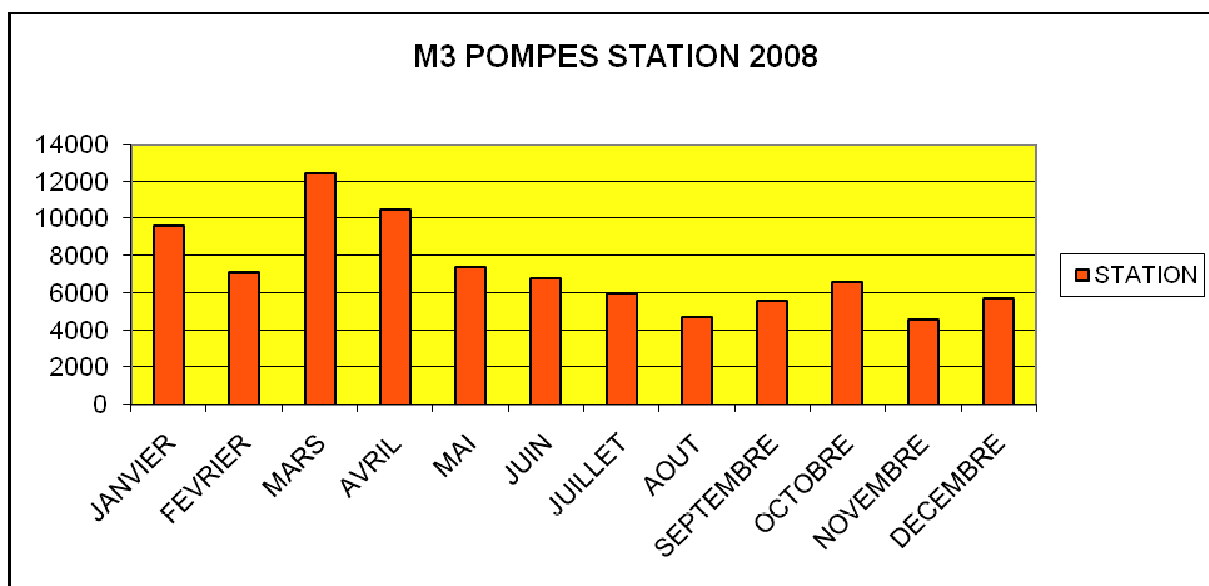
En période de vendanges, la sonde à oxygène dissous permet de basculer automatiquement les effluents vers le bassin de stockage de la station si la valeur constatée descend en dessous d'un seuil affiché. En cas de nécessité un deuxième bassin de stockage de 2 500 M³, situé à Lignorelles, peut être utilisé en zone tampon.

L'entretien de la station est suivi quotidiennement par un employé de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein. Un contrat de maintenance des ouvrages a été contracté auprès de la SAUR et fait l'objet d'un compte rendu annuel.

Le fonctionnement de la station d'épuration est suivi par le SATESE et fait l'objet d'un audit annuel au titre du contrat Aquex. Suite à ces audits, l'agence de bassin Seine Normandie a approuvé notre gestion de l'ensemble du système d'assainissement et nous a agréé pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2008 (voir annexe).

INDICATEURS QUANTITATIFS

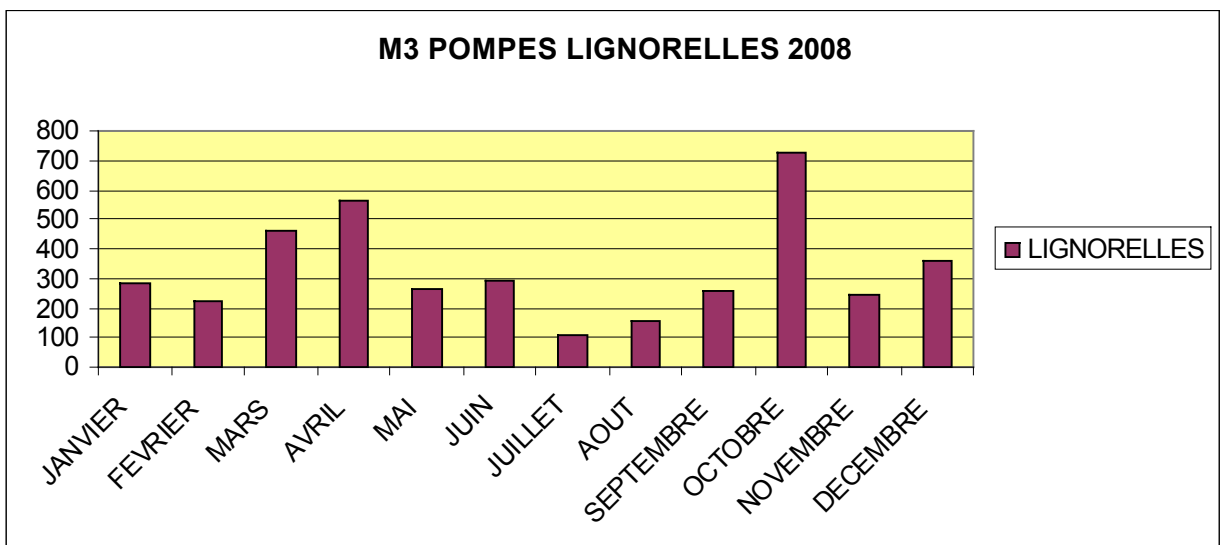
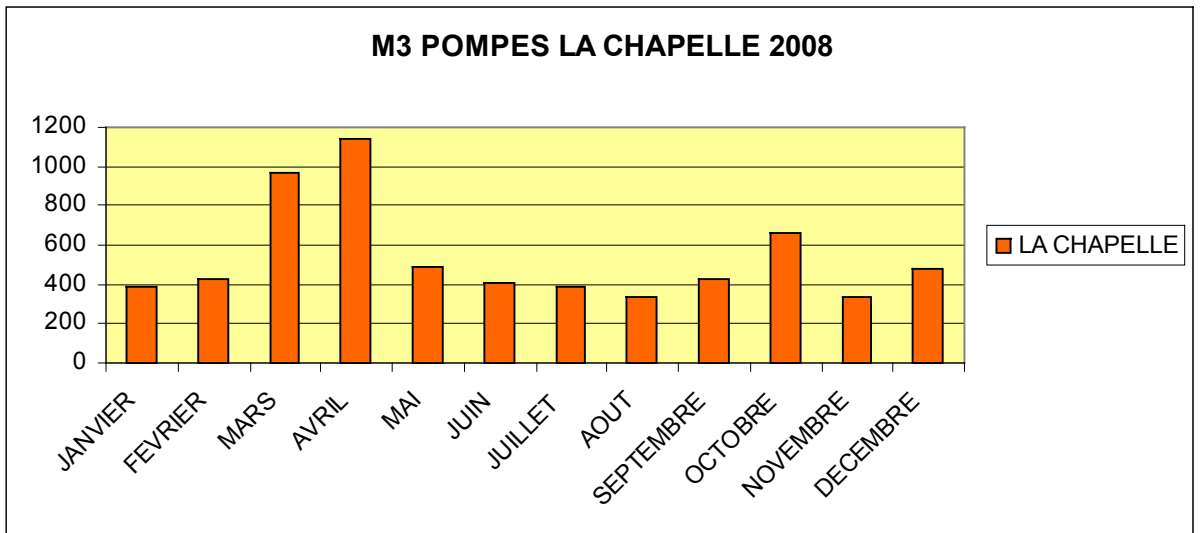
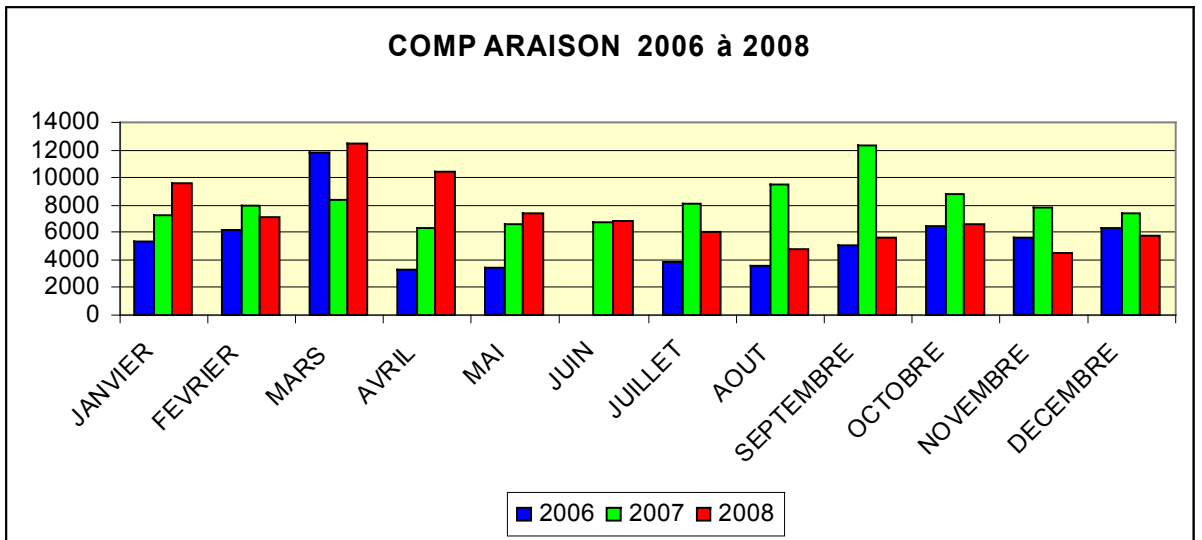
Au cours de l'année 2008, nous avons traité 87 070 m³ d'effluents. En 2007 nous avons traité 97 198 m³, la baisse constatée est due aux réparations de fuites sur le réseau de La Chapelle effectuées par l'entreprise ABM à l'occasion de la réfection de la conduite d'eau potable.

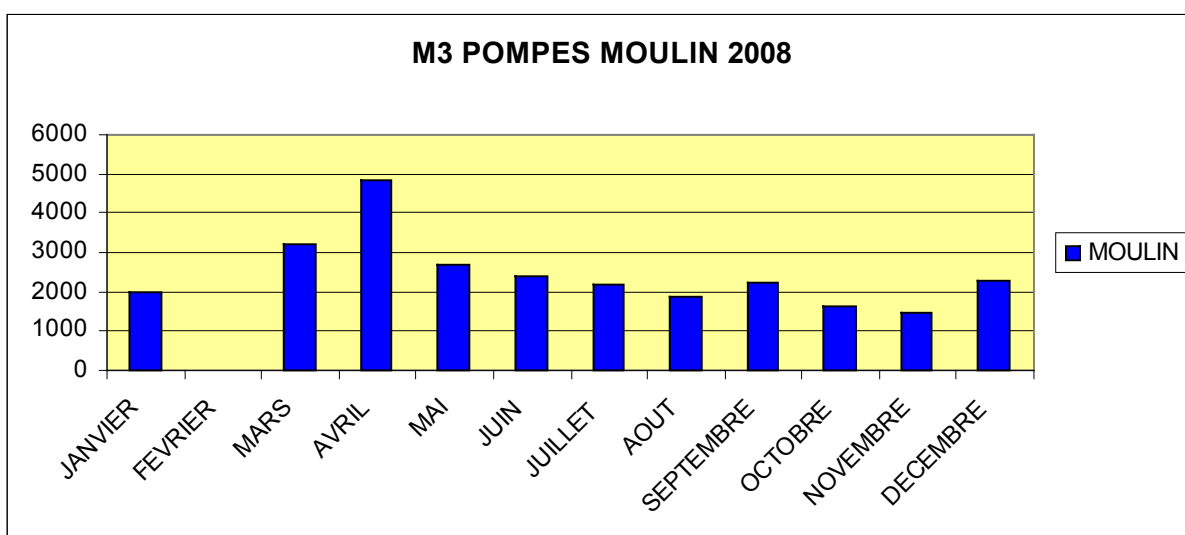
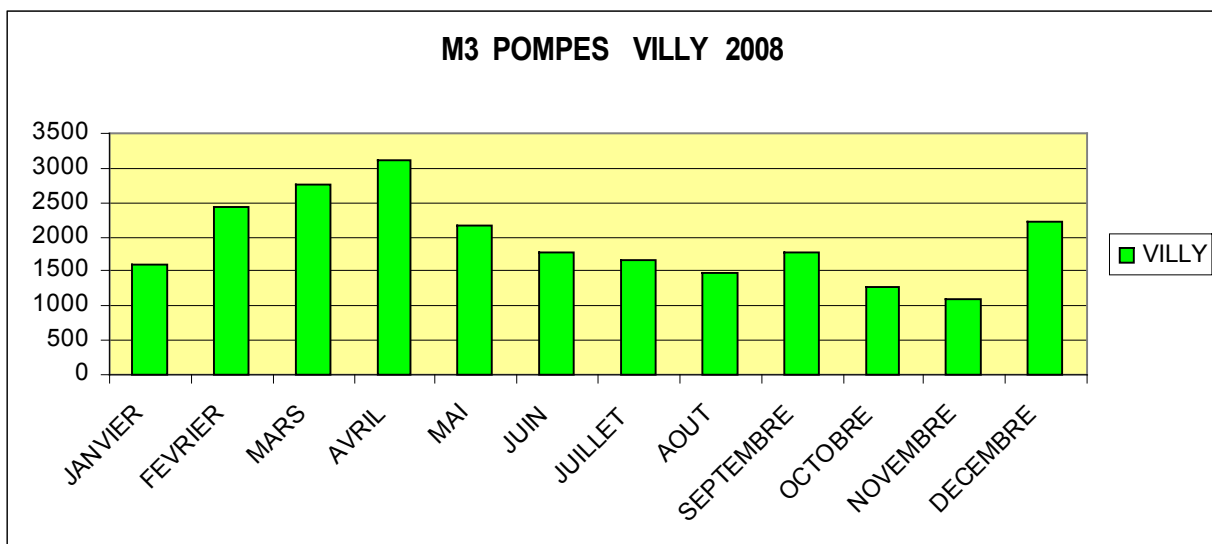


Contrairement aux années antérieures, nous constatons une pointe de production d'effluents en mars et avril (période de soutirage) et non plus en août et septembre (période de vendanges). Notre production moyenne est de 7 255 m³ soit environ 240 m³ par jour.

Pour l'année 2008, nous avons vendu pour nos quatre communes 85 022 m³ d'eau potable alors que nous avons traités 87 070 m³ d'effluents. Ces bons résultats sont dus à la réparation des fuites à La Chapelle. Mais il faut noter également que le bassin de rétention de Lignorelles n'a pas été vidé depuis la vendange 2008. Cela représente environ 2 000 m³ encore stockés.

Le graphique des effluents arrivant dans chaque poste de relèvement présente des courbes identiques avec des pointes en septembre et mars en raison de l'activité viticole.





Le manque de données au poste du Moulin à Maligny de février correspond à une panne du Sofrel de ce poste.

Chaque mois, les données des Sofrels des postes de relèvement sont collectées et permettent de réaliser un tableau mensuel comme ci-dessous. Il est ensuite établi un graphique prenant en compte la pluviométrie et le temps de fonctionnement de la table d'égouttage.

Volume mesuré	Pluie mm	Temps P. à boues en h	Vol. entrant calculé	Alerte réseau
159,4	0		159,4	
201,1	0		201,1	
238,9	8		238,9	
225,6	6		225,6	
235,3	0		235,3	
212,5	3,5		212,5	
213,5	7		213,5	
367,9	0		367,9	
344,3	13		344,3	
356,7	5		356,7	
374,4	5		374,4	
355,2	0		355,2	
549,9	0	11,65	398,45	
481,7	0	14,5	293,2	
290,8	0		290,8	
217	0		217	
194,7	0		194,7	
173,1	0		173,1	
160	0		160	
167,8	0		167,8	
173,4	0		173,4	
173,1	0		173,1	
166,1	0		166,1	
168,3	0		168,3	
187,8	0		187,8	
181,2	0		181,2	
171,8	0		171,8	
131,6	0		131,6	
139,7	0		139,7	
156,9	0		156,9	
196,8	0		196,8	
7366,5	47,5		7026,55	

DECEMBRE 2007

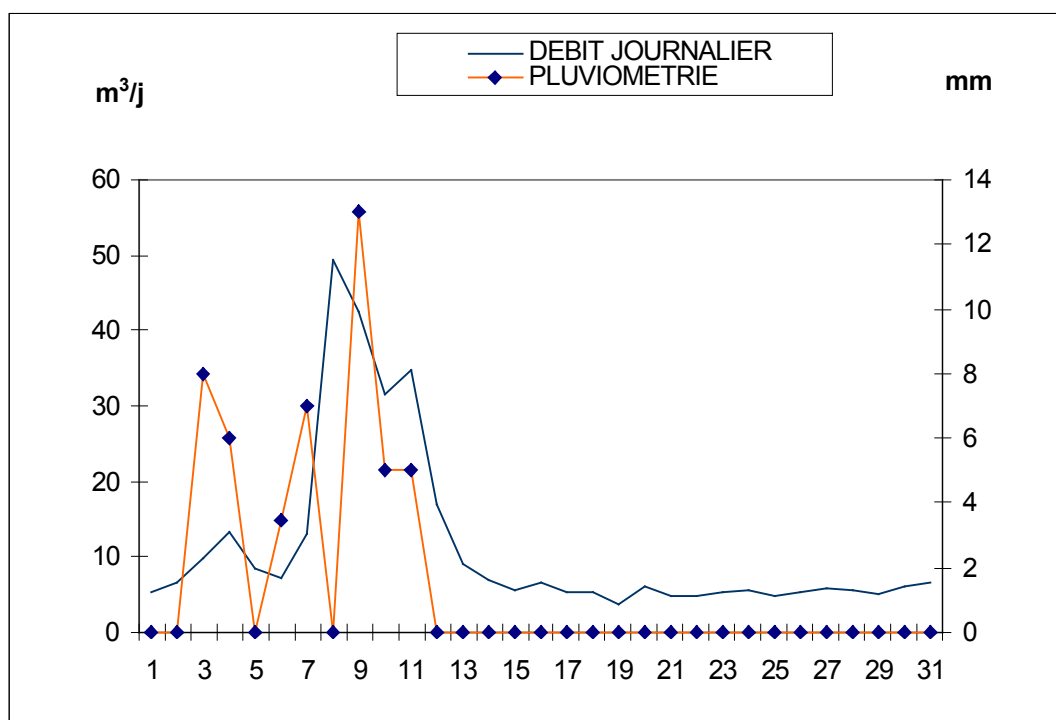
STATION

Débit Pompe boues (m³/h): 9
 Débit Eaux Lavage (m³/h): 4

Débit maximum (m³/j) : 398,5

Débit moyen (m³/j) : 226,7

LIGNORELLES Décembre 2007



Ces graphiques mettent en évidence que notre réseau est sensible à la pluviométrie. Plusieurs explications peuvent être avancées : un manque d'étanchéité du réseau, des branchements d'eau pluviale sur le réseau d'eaux usées (mais probablement les deux à la fois), des aires de lavage non déconnectées en dehors de la période de vendanges.

Les produits utilisés pour le fonctionnement de la station sont :

- Le chlorure ferrique : fourni par la société BRENNTAG. La consommation est d'environ 2 500 litres par an.
- La chaux vive : fournie par la société BRENNTAG. La consommation moyenne est de 10 tonnes par an.
- Le floculant type ZETAG 8848 FS : fourni par la société Ciba. La consommation a été de 500 kg pour 2008.

La consommation électrique pour le fonctionnement de la station a été de 132 578 KWh pour 2 761 heures de fonctionnement (123 981 kWh pour 2 580 heures en 2007) et de 8 307 KWh pour les postes de relèvement (9 093 en 2007 et 10 026 kWh en 2006).

La consommation d'eau pour l'entretien des ouvrages a été de 294 m³ (448 m³ en 2007 et 897 m³ en 2006).

L'épandage des boues s'est effectué au mois d'août et octobre et a concerné 241 tonnes sur 24 hectares (194 m³ en 2007 et 155 m³ en 2006).

La qualité des effluents en sortie de station est appréciée à l'aide des tests de terrain permettant de mesurer l'azote ammoniacal et les nitrates. Deux mesures sur 24 heures sont effectuées chaque année par IDEA-Mesures de Flux Polluants. Elles ont été effectuées les 8 et 9 octobre 2008.

INDICATEURS FINANCIERS

Le service assainissement est financé par :

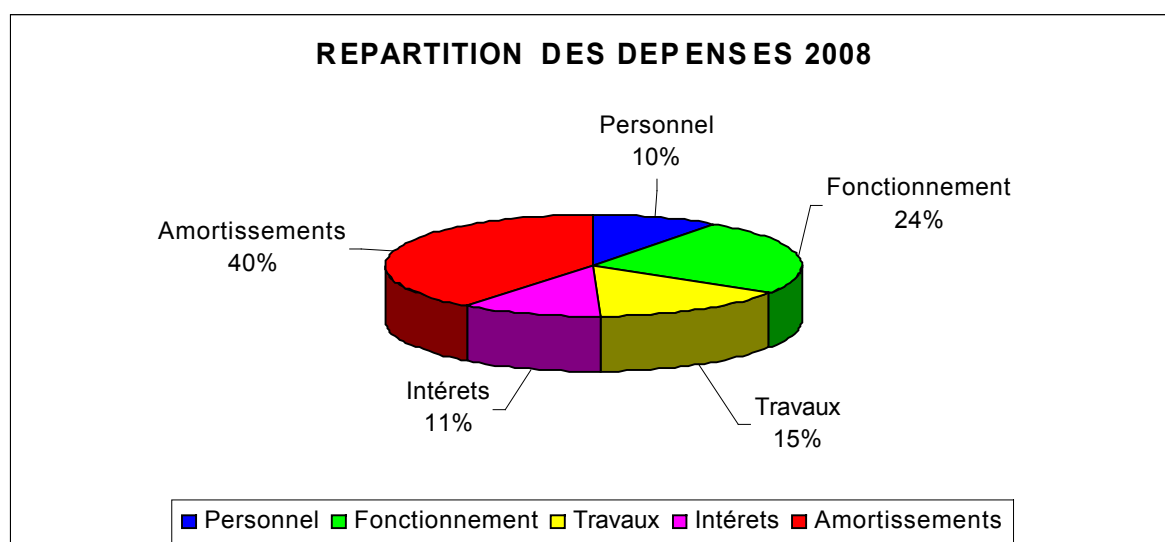
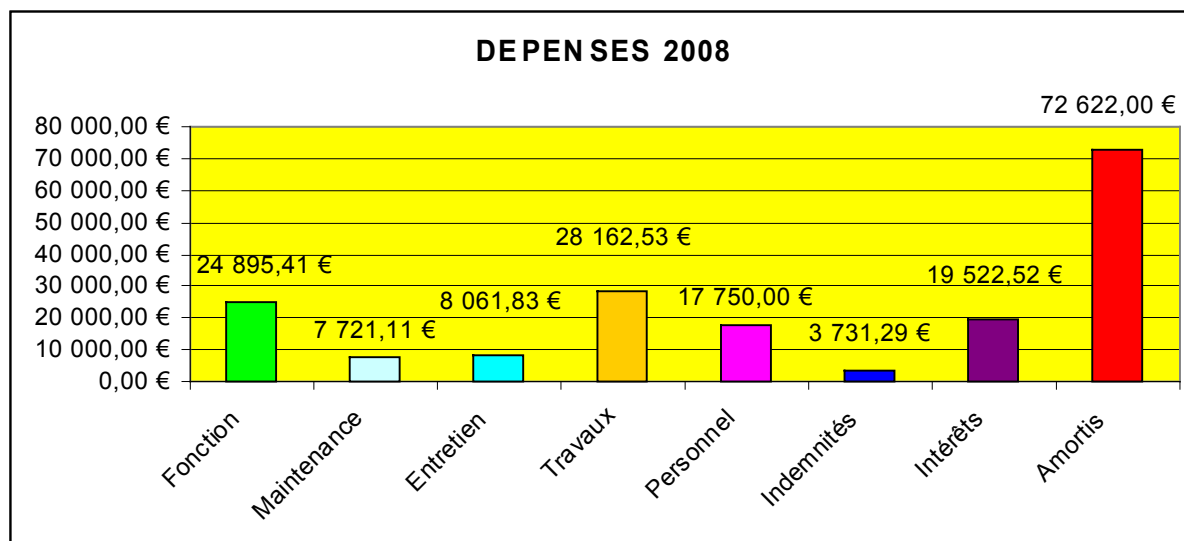
- la taxe d'assainissement d'un montant de 1,29 € HT par m³ d'eau potable consommée. Elle représente une recette de 109 263 € (90 698,88 € au titre de l'année 2007),
- la taxe viticole, payée par les viticulteurs, à hauteur de 48,80 € HT par hectare vinifié sur la commune. Nous avons encaissé 42 237,92 € (42 249,49€ pour 2007),
- la taxe de raccordement de 690 €, réclamée pour chaque nouveau branchement. Pour 2008 nous avons réalisé 11 branchements soit une recette de 7 590 €. Pour 2007, nous avons encaissé 3 450 €,
- la prime d'épuration versée par l'agence de bassin d'un montant de 10 601,90 € (12 454 € HT pour l'épuration de l'année 2007).
- la prime AQUEX (aide à la qualité de l'exploitation) d'un montant de 2 568,72 € (2 816 € HT en 2007).
- un complément de prime au titre de l'année 2006 de 5 753, 55 €.

A ces recettes ordinaires, s'ajoutent pour 2008 :

- l'amortissement des subventions pour un montant de 53 102 € (50 584 € en 2007).
- des travaux pour les clients pour un montant de 4 466,30 € (1 964,61 € en 2007),
- un résultat reporté de 2007 de 107 476,50 (46 663,04 € en 2007).

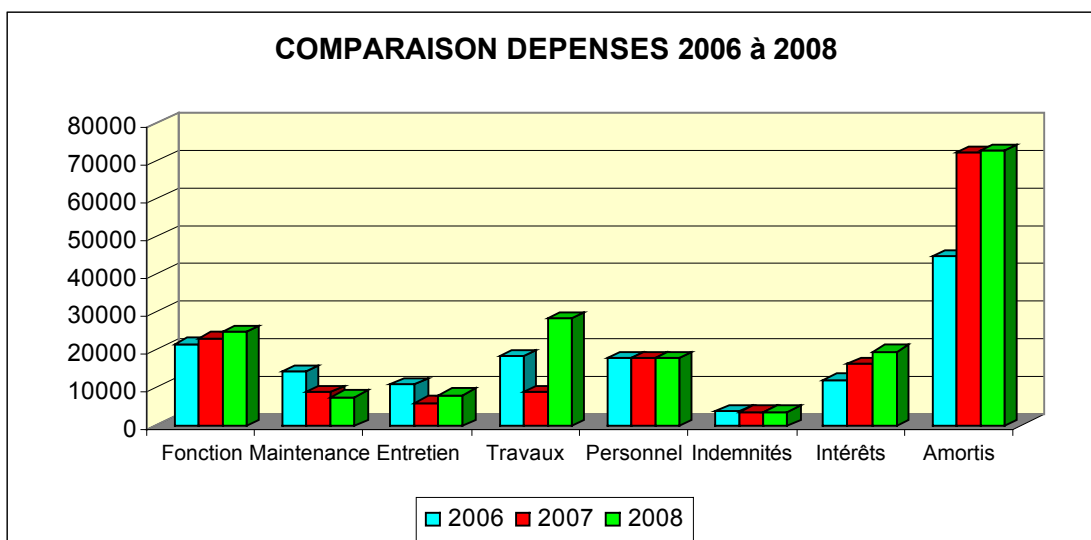
Soit un total de recettes de 343 059,89 € (264 695,65 € en 2007).

Les dépenses s'élèvent à 182 466,69 € (157 219,15 € HT en 2007) et se répartissent comme suit dans les tableaux ci-dessous :



Le fonctionnement des ouvrages représente 34% des dépenses (24% pour l'eau, l'électricité, les produits, le téléphone, l'assurance et 10% pour les frais de personnel). Les amortissements et les intérêts des emprunts représentent 51% des dépenses. Nous avons réalisé divers travaux sur le réseau et la station pour 15% de nos dépenses de fonctionnement.

Au total, nos dépenses s'élevant à 182 466,69 € et les recettes à 343 059,89 €, nous dégageons un excédent de fonctionnement de 160 593,20 €. Ces excédents permettent de financer nos investissements avec un minimum d'emprunt.



En section d'investissement, nous avons prévu :

- une extension à Lignorelles pour 13 180 € (extension Pourantru)
- un agitateur au poste de Villy et une pompe pour la table d'égouttage à la station pour un montant de 9 500 €
- l'extension du réseau à l'Entrée des Hâtes à Maligny pour 44 170 €.

L'extension de Maligny a été prise en charge par le lotisseur Brennus Habitat. Les autres travaux seront réalisés en 2009.

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 51 586,09 €, l'amortissement des subventions à 53 102 €. Le total de nos dépenses d'investissement s'élèvent à 104 688,09 € (174 346,19 € en 2007).

En recettes nous avons perçu 1 177 € de subvention au titre d'acompte pour l'agitateur et la pompe. Il convient d'y ajouter 72 622 € d'amortissements et 55 338,59 € au titre de l'affectation du résultat antérieur soit un total de recettes de 129 137,50 € (229 684,78 € en 2007).

Avec 129 137,50 € de recettes et 104 688,09 € de dépenses, nous enregistrons un excédent d'investissement de 24 449,50 €.

Si nous prenons les dépenses brutes de fonctionnement (182 466,69 €) et que nous ajoutons les 51 586,09 € de remboursement du capital et 53 102 € d'amortissement des subventions nous arrivons à une dépense brute annuelle hors travaux de 287 154,78 € pour un volume estimé de 87 070 M3 d'effluents entrants. Ceci nous donne un coût de 3,30 € le M3 d'eau usée entrant (2,66 € en 2007).

Toutefois, il convient de pondérer ce résultat par des recettes en atténuation, à savoir :

- la taxe viticole de 42 237,92 €
- les recettes de branchements pour un montant de 7 590 €
- les primes d'épuration d'un montant de 18 924,17 €.
- l'excédent reporté 2006 pour 107 476,50 €

Ceci ramène nos dépenses réelles 2008 à hauteur de 110 926,19 € (146 011,41 € en 2007) pour 87 070 M3 d'eau usée entrant, soit un **coût du M3 de 1,27 € HT** (1,50 € HT en 2007) hors travaux d'extension. La taxe d'assainissement réclamée à l'abonné est **actuellement de 1,29 € HT**.